

<https://ressources.anap.fr/rse/publication/2292-mon-observatoire-du-dd-referentiel-d-indicateurs>

Mon Observatoire du DD : référentiel d'indicateurs

Synthèse

Sommaire

1. Méthode de travail
2. Volet gouvernance
 - + 2.1. Intégrer effectivement le...
 - + 2.2. Associer les parties pren...
3. Volet sociétal
 - + 3.1. Développer l'accès aux so...
 - + 3.2. Promouvoir la bientraitan...
 - + 3.3. Contribuer au développeme...
4. Volet social
 - + 4.1. Améliorer le dialogue soc...
 - + 4.2. Améliorer le bien-être au...
 - + 4.3. Valoriser le parcours pro...
 - + 4.4. Promouvoir la diversité
5. Volet environnemental
 - + 5.1. Améliorer l'efficacité én...
 - + 5.2. Réduire les émissions de...
 - + 5.3. Préserver la ressource en...
 - + 5.4. Développer la mobilité du...
 - + 5.5. Prévenir et gérer les déc...
 - + 5.6. Préserver la biodiversité
6. Volet économique
 - + 6.1. Acheter de façon responsa...
 - + 6.2. Pérenniser la performance...

↪ 5. Volet environnemental

↪ 5.3. Préserver la ressource en eau

↪ 5.3.1. Consommation d'eau

ENV3 : indicateur chiffré

Enjeu : Préserver la ressource en eau

Question

Quel volume d'eau vous a été facturé pour l'année N-1 ?

Définition

Cet indicateur suit l'évolution des consommations d'eau en volume (m3) utilisées pour l'activité courante de la structure.

Est à comptabiliser dans cet indicateur toute eau prélevée faisant l'objet d'une tarification (par exemple : facture de la municipalité pour le prélèvement sur le réseau, redevance payée à l'agence de l'eau pour des prélèvements en milieu naturel...).

Deux sources d'eau sont prises en compte :

- Prélèvements sur les réseaux : Volumes d'eau prélevés sur des réseaux municipaux,
- Prélèvements dans le milieu naturel : Volumes d'eau prélevés directement dans le milieu naturel (forage, eau de rivière...).

L'eau pluviale récupérée est exclue de cet indicateur.

Obligations juridiques

Principales obligations juridiques sur ce sujet :

[Le plan national micro polluants 2016-2021](#)

Actions possibles

Exemples d'actions à mener sur ce sujet :

- contrat avec les fournisseurs eau / assainissement
- bilan annuel de consommations
- une communication de sensibilisation aux économies et aux gestes d'économies

Ressources

Retrouver les ressources de l'ANAP sur ce sujet sur : <http://rse.anap.fr/recherche-par-referencement/requete-generator/678/null/null>

Solliciter l'aide d'un membre du réseau de l'ANAP sur ce sujet : <http://rse.anap.fr/annuaire-reseau>

Calcul de l'indicateur

Mode de calcul	$\frac{(\text{Volume d'eau facturé (en m}^3\text{) [année N-1]} - \text{Volume d'eau facturé (en m}^3\text{) [année N-2]})}{(\text{Volume d'eau facturé (en m}^3\text{) [année N-2]}} \times 100$
Unité	%
Période de calcul	Du 1er janvier au 31 décembre de l'année N-1
Source de données	Factures d'eau du réseau, relevés de compteurs d'eau, facture des organismes de tarification (Agence de l'eau)
Collecte	Le responsable collecte les volumes d'eau consommés via les relevés de compteurs et le suivi des factures. Il vérifie la cohérence avec les données antérieures et celle des factures avec les relevés de compteurs.
Personnes à mobiliser	Direction technique, Moyens généraux.

Interprétation

Cet indicateur informe de l'évolution de la consommation d'eau de la structure. Sa variation peut traduire les résultats des actions menées par la structure en matière de réduction de ses consommations d'eau (réduction à la source) et d'efficacité (optimisation des besoins en eau des procédés et des équipements).

Pour autant, il doit être analysé au regard de plusieurs autres critères relatifs à l'activité de la structure (évolution du volume d'activité, évolution du patrimoine immobilier, externalisation de services, etc.).

Glossaire

ANAP